

2003 – 2004

A Guide to Yukon Government Campgrounds
Guide des terrains de camping du gouvernement du Yukon

Fox Lake campground/terrain de camping



Camping on Yukon time
Le camping au rythme du Yukon

Yukon
Environment
Environnement

Welcome

Welcome to the Yukon government campground system. Whether you're motoring in the comfort of your recreational vehicle or tenting under the stars, we hope you'll enjoy our cozy campsites and spectacular mountain scenery.

First-time visitors and long time residents alike can enjoy the fishing, hiking, wildlife viewing and boating opportunities found near many campgrounds. Our network of 11 adventure highways will take you through some of the world's most outstanding wilderness areas.

So try camping "on Yukon time." Residents know that to operate "on Yukon time" means to leave your clocks and watches at home. Forget about routines and schedules. Let yourself be absorbed in the beauty and wonder of this great land.



Grouse/Tétras

Campgrounds are spread out so wherever you travel there'll always be one nearby. And don't pass up the chance to visit our colourful communities as well.

CAMPGROUND FACILITIES

Our roadside campgrounds offer picnic tables, campfire pits, firewood and at least one picnic shelter. But you'll have to make do with outhouses, and hand-pumped cold water. If you prefer other conveniences, try one of the Yukon's privately operated RV parks or campgrounds.

Government campgrounds do not have RV dump stations. You can get a list of dump stations at Visitor Reception Centres.

Campgrounds with wheelchair accessible outhouses are shown in the facilities chart. Some campgrounds also have wheelchair accessible picnic shelters.

There is a \$12 per night fee at all Yukon government campgrounds.

PRE-PAID DAILY CAMPGROUND PERMITS

You can purchase daily campground permits in advance at Visitor Reception Centres, highway lodges, gas stations, retail stores, in liquor stores in communities outside Whitehorse, and at all Environment Yukon offices. Once you arrive at the campground, fill out the permit, deposit the stub into the vault and hang the receipt stub from your rearview mirror.

SELF-REGISTRATION AT ALL GOVERNMENT CAMPGROUNDS

We've responded to overwhelming requests and have re-instituted self-registration for overnight stays at all our campgrounds. Everyone – residents and visitors – must register.

Here is how you can self-register in all Yukon government campgrounds.

1. Occupy a vacant campsite. Note the campsite number and your vehicle license plate number. Go immediately to the fee station to register.
2. Complete the self-registration envelope with the required information.
3. Place the fee in the envelope, remove the receipt stub, seal the envelope, and place it in the deposit vault.
4. Fill out the receipt stub and hang it from your rearview mirror, facing the window.
5. Stays of more than one night will require you to repeat this procedure each day of your stay.
6. Non-resident annual permits are not available at this time.

YUKON RESIDENTS

Yukon residents have two options for paying for overnight stays. The first is to pay the \$12.00 per night fee and follow the above procedures. The second is to purchase the annual \$50.00 camping permit.

Residents, by showing their Yukon Health Care card, can purchase their annual permit at Visitor Reception Centres, Yukon government liquor stores in communities outside Whitehorse and at all Environment Yukon offices. Whitehorse residents can buy their permit at the Environment Yukon office at 10 Burns Road and also at the cash desk in the main Yukon government administration building on Second Avenue.

Annual camping permits are free for Yukon residents age 65 and older.

Annual permit holders are required to register in the same manner (minus the fee) so that visitation and traffic volume information can be obtained.

Bienvenue

Bienvenue aux terrains de camping du gouvernement du Yukon. Que vous voyagiez dans le confort de votre véhicule de plaisance ou que vous préféreriez dormir sous la tente, au frais, nous espérons que vous apprécierez nos sites de camping tout confort entourés de paysages grandioses.

Peu importe si vous êtes un résident de longue date ou que vous fouliez le sol yukonnais pour la première fois, vous pourrez vous adonner à la pêche, à la randonnée et à l'observation de la faune ou faire des promenades en bateau à proximité de nombreux terrains de camping. Notre réseau de 11 routes principales vous mèneront vers l'aventure et vous feront traverser certaines des régions sauvages les plus spectaculaires au monde.

Laissez-vous aller au « rythme du Yukon ». Faites comme les résidents qui savent qu'en vacances il faut ranger montres et horloges. Oubliez vos horaires et votre routine et laissez-vous envoûter par la sérénité et la majesté des lieux.

Nos terrains de camping sont dispersés à travers le Yukon, de sorte que peu importe où vous voyagez, vous serez toujours à proximité de l'un ou de l'autre. Et en route, ne vous privez pas du plaisir de vous arrêter quelques heures dans nos collectivités pleines de charme.

INSTALLATIONS

On trouve à nos terrains de camping des tables de pique-nique, des emplacements pour les feux de camp, du bois de chauffage et, pour la plupart,

AUTO-INSCRIPTION

À la demande générale, nous avons réinstitué la pratique de l'auto-inscription pour le règlement des droits de nuitée dans l'ensemble du réseau de campings. Tous les usagers, qu'ils soient résidents ou visiteurs, doivent s'inscrire.

Marche à suivre pour l'inscription et le règlement des droits

1. Choisissez votre emplacement. Prenez note du numéro d'emplacement et de votre numéro d'immatriculation. Rendez-vous sans tarder au poste d'inscription.
2. Remplissez l'enveloppe réservée à l'auto-inscription en fournissant les renseignements demandés.
3. Placez l'argent dans l'enveloppe, détachez le coupon de reçu, scellez l'enveloppe et déposez-la dans la boîte réservée à cette fin.
4. Remplissez le coupon de reçu et suspendez-le à votre rétroviseur, le recto face au pare-brise.
5. Il faut refaire la procédure chaque jour pour la durée de votre séjour au terrain.
6. Il n'existe pas encore de permis annuel pour les non-résidents.

au moins un abri pour pique-niquer. Vous devrez toutefois utiliser des toilettes extérieures et pomper l'eau, qui est froide. Si ces commodités ne vous conviennent pas, nous vous suggérons de séjourner dans un des terrains de camping privés qui parsèment le territoire.

Il n'y a pas de postes de vidange des réservoirs d'eaux usées sur les terrains de camping du gouvernement. Cependant, vous pouvez vous procurer une liste des endroits où on fait la vidange aux centres d'accueil touristique.

Les terrains de camping offrant l'accès en fauteuil roulant aux toilettes extérieures sont indiqués au tableau ci-joint. Certains terrains de camping offrent aussi des abris accessibles aux fauteuils roulants.

Des droits de nuitée de 12 \$ s'appliquent à tous les terrains de camping du gouvernement du Yukon.

ACHAT PRÉALABLE DE PERMIS DE CAMPING

Il est possible d'acheter à l'avance des permis de camping journaliers dans les centres d'accueil touristique, les hôtels le long des routes, les stations d'essence, les commerces au détail, les succursales de la Régie des alcools à l'extérieur de Whitehorse, et dans tous les bureaux d'Environnement Yukon. À l'arrivée au terrain de camping, il suffit de remplir le coupon réservé à l'auto-inscription sur le permis, de le déposer dans la boîte prévue à cette fin et d'accher le coupon de reçu au rétroviseur.

RÉSIDENTS DU YUKON

Les résidents du Yukon peuvent régler les droits de nuitée de deux façons : soit payer 12 \$ par nuit en se conformant à la marche à suivre décrite ci-dessus ou se procurer un permis annuel au coût de 50 \$.

On peut se procurer le permis, sur présentation de la carte d'assurance-santé du Yukon, aux centres d'accueil touristique, aux bureaux d'Environnement Yukon, ainsi que dans les succursales de la Société des alcools en région. Les résidents de Whitehorse peuvent en faire de même au bureau d'Environnement Yukon, au 10 du chemin Burns, ou à la caisse, à l'édifice administratif principal du gouvernement, sur la 2^e Avenue.

Les permis annuels sont gratuits pour les résidents du Yukon âgés de 65 ans et plus.

Les titulaires de permis sont aussi tenus de s'inscrire même s'ils n'ont pas à régler les droits, afin que l'on puisse dresser des statistiques sur le nombre de visiteurs aux terrains de camping.

CAMPGROUND RULES

Please follow these rules to ensure you and your camping neighbours have a safe and comfortable experience.

- All campers must register.
- Please camp, park and drive in designated areas only.
- Limit your stay in one campground to 14 nights in a 30-day period.
- Quiet hours are from 11 p.m. to 7 a.m.
- All pets must be kept on a leash.
- Leave your firearms packed away. It is unlawful to discharge a firearm in or near a campground.
- Use commercial dump stations for RV liquid waste.
- Don't feed the wildlife. That's how bears become dangerous.
- Put all your garbage in the bear-proof garbage containers.

FOR MORE INFORMATION

Pick up copies of our *Guide to Roadside Bear Viewing* and *Yukon's Wildlife Viewing Guide*. They're available at Visitor Reception Centres and Department of Environment offices.

Parks Branch

Department of Environment

Phone: (867) 667-5648

Toll free(in Yukon): (1-800) 661-0408, local 5648

Fax: (867) 393-6223

Email: environmentyukon@gov.yk.ca



Camping/Camping

RÈGLEMENTS DES TERRAINS DE CAMPING

Veillez vous conformer à ces règlements. Ils ont été établis en vue d'assurer à tous les campeurs un séjour sécuritaire et confortable.

- Tous les campeurs doivent s'inscrire.
- Il n'est permis de camper, de conduire et de se stationner que dans les endroits désignés.
- La durée maximale d'un séjour dans un terrain de camping est de 14 jours par période de 30 jours.
- Il faut éviter de faire du bruit entre 23 h et 7 h.
- Tous les animaux domestiques doivent être gardés en laisse.
- Il faut garder les armes à feu rangées en tout temps. Il est illégal de se servir d'une arme à feu dans un terrain de camping ou à proximité d'un terrain de camping.
- Il faut évacuer les eaux usées d'un véhicule de plaisance dans les postes de vidange commerciaux.
- Il est interdit de nourrir les animaux sauvages, car c'est ainsi que les ours deviennent dangereux.
- Toutes les ordures doivent être déposées dans les poubelles à l'épreuve des ours.

RENSEIGNEMENTS

Pour plus de renseignements, procurez-vous les brochures *Guide to Roadside Bear Viewing* et le *Guide d'observation de la faune du Yukon* dans les centres d'accueil touristique du Yukon et aux bureaux d'Environnement Yukon.

Direction des parcs

Ministère de l'Environnement

Téléphone : (867) 667-5648

Sans frais (au Yukon) : 1-800-661-0408, poste 5648

Télocopieur : (867) 393-6223

Courriel : environmentyukon@gov.yk.ca



Campfire feast/Festín sur le feu de camp

 **Yukon**
Canada's True North



ISSN#1195-0625